

BILLET DE BLOG 3 décembre 2014

L'équité revient sur le devant de la scène

Auteur

Alexandra Deprez

Chercheuse, Gouvernance internationale du climat

 Temps de lecture: 3 min

EN DIRECT DE LIMA // Le groupe de négociation pour l'accord 2015 sur le changement climatique s'est réuni mardi à Lima. Un échange intéressant a eu lieu sur la notion d'équité, qui n'est pas encore clos. Il préfigure les défis à venir pour parvenir à un accord climatique mondial à Paris en 2015.

Dans l'ensemble, il n'y pas eu de rupture majeure dans les négociations, et après quelques querelles de procédure sur les méthodes de travail, les négociations sur le fond ont commencé.

Un échange intéressant a eu lieu sur la notion d'équité, qui n'est pas encore clos. Il préfigure les défis à venir pour parvenir à un accord climatique mondial à Paris en 2015. Jusqu'à présent, l'équité a été étonnamment absente des négociations sur le nouvel accord de Paris. Pourquoi ? On reconnaît de plus en plus que la définition des pays « développés » et « en développement » dans les négociations sur le climat est obsolète. Pourtant, il s'est avéré

impossible de renégocier explicitement ces deux groupes. Au lieu de s'attaquer directement à ce problème, les pays avaient décidé que chacun déterminerait son propre objectif de réduction d'émissions. Ainsi, chaque pays évaluerait lui-même ce qu'il considère comme une contribution équitable, sans qu'il soit nécessaire de définir explicitement les obligations de chaque groupe — développés et en développement.

Jusqu'ici tout va bien, apparemment. La question de l'équité dans le cas des objectifs de réduction des émissions est plus ou moins « réglée » : chaque pays doit agir, mais ces actions sont déterminées à l'échelle nationale. Pas si vite. Il reste encore deux problèmes. Tout d'abord, comment pouvons-nous nous assurer que ces objectifs d'émissions « auto-définis » sont suffisants pour maintenir le réchauffement à des niveaux sûrs — comme souligné par les ONG environnementales dans un rapport publié le 3 décembre ? Deuxièmement, à la différence des objectifs d'émissions auxquels tous les pays doivent contribuer, il existe des domaines où pays développés et en développement continuent d'avoir des obligations très différentes, comme le financement de l'atténuation et de l'adaptation dans les pays en développement, ou encore la redevabilité juridique pour les objectifs d'émissions. Tous les pays doivent-ils être juridiquement contraints ? La question de l'équité est ici plus difficile à traiter : elle appelle en effet une réponse tranchée, or une approche fondée à la fois sur les contributions de tous et sur l'auto-sélection par chaque pays des efforts à fournir, comme c'est le cas pour les réductions d'émissions, ne peut répondre à une question de type « oui ou non ».

Mais cette la différenciation ne reflète pas la diversité économique des pays au sein des deux groupes pays développés/pays en développement, ni l'évolution dans leur capacité à répondre aux changements climatiques. Pour répondre à ce problème, les négociations ont récemment introduit le concept de responsabilités « évolutives ». Les pays les moins avancés ont proposé une révision de la définition des groupes de pays en fonction des types d'objectifs d'émissions auxquels les pays se soumettent. Une telle révision pourrait impliquer la création de plusieurs types de groupes — pays développés, pays en développement et pays les moins avancés ; c'est le sens de la proposition du Brésil appelée « différenciation concentrique ». Certains pays ont exprimé leur forte opposition à ce qu'ils considèrent comme une révision de la Convention.

Le débat sur l'équité reste donc largement ouvert, comme en témoignent les vives réactions de certains pays au texte de négociation.